

Maîtrise avec mémoire *ETI-6010 Atelier de recherche (3 crédits)*

Normes de rédaction du projet de recherche

Centré sur la problématique, le cadre d'analyse et la méthodologie, le projet de mémoire est évalué par un jury de deux personnes désigné par le comité d'admission et de supervision. Il est composé des deux codirecteurs du mémoire, normalement rattachés à l'une des trois disciplines de base du programme. L'examen du projet vise à vérifier les connaissances théoriques et méthodologiques jugées requises à la réalisation du projet de recherche et à évaluer la faisabilité et la pluridisciplinarité de ce dernier.

Normalement, l'étudiant ou l'étudiante se présente à l'examen du projet de mémoire à son troisième trimestre d'inscription à temps complet au programme. Le cours obligatoire de méthodologie est prérequis ou peut être suivi en concomitance.

La défense du projet de mémoire est un examen oral où le candidat fait une présentation d'une vingtaine de minutes en présence du comité d'évaluation. Un document précisant le projet de recherche (environ 25 pages) a été remis aux codirecteurs environ trois semaines plus tôt. Il porte à la fois sur :

- La problématique : Est-elle précisément définie? Le sujet est-il trop vaste ou trop restreint?
- Le cadre d'analyse : Les théories pertinentes sont-elles bien connues et utilisées à bon escient?
- La méthodologie : L'appareil méthodologique est-il valable? La démarche envisagée est-elle réalisable?
- Les objectifs de pluridisciplinarité du programme : le mémoire intégrera-t-il les méthodologies, approches et concepts propres à deux disciplines?

La présentation est suivie d'une période de questions et réponses. Le projet de mémoire est évalué dans son ensemble selon la modalité « P » (succès) ou « N » (échec). Dans les cas d'évaluation différée, la note « M » est temporairement inscrite au relevé de notes.

La décision du jury est communiquée à l'étudiant après les délibérations à huit clos. Le formulaire où sont inscrits les résultats de l'examen et les commentaires pertinents est remis à la direction de programmes qui en transmet copie au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant dans les meilleurs délais.